AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0669
FR0010609263-FS0276

15 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 mars 2016, la société anonyme Inocap[1] (40 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 11 décembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir, à cette date, 959 842 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,08% du capital et 5,26% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 14 mars 2016, 1 099 560 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,80% du capital et 6,12% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par M. Olivier Bourdelas.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 15 776 707 actions représentant 18 265 229 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 16 176 707 actions représentant 17 967 084 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.